



Audition au Sénat

7 février 2013

Jean-Marie Bonnemayre

A l'invitation des sénateurs

JP Sueur Président de la Commission des Lois

Et JP Michel Rapporteur

Projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe

Le CNAFAL existe depuis plus de 45 ans au niveau national et les premières associations familiales laïques depuis 65 ans créées par des militants laïques en provenance des grandes organisations dont les Francas, la Ligue de l'Enseignement, dont on sait l'intérêt porté à l'enfant. Nous avons fait le choix après la loi de juillet 1975 concernant le statut des associations familiales d'entrer à l'UNAF ; car 1970 représente une césure dans l'évolution de la famille : en effet ce sont les avancées législatives sur la libre contraception, la liberté du choix de procréer, la levée de l'interdiction de l'avortement, la pleine capacité juridique des femmes, le divorce par consentement mutuel. Bref, c'est une autre conception de la famille qui s'affirme. Les familles monoparentales jusque là montrées du doigt par la bien pensante familialiste, ostracisées, revendiquent un statut et cela amorce l'éclatement de la famille patriarcale. Aujourd'hui, la famille monoparentale devient un état transitoire en route vers les familles recomposées.

Quarante cinq ans après, à nouveau, le parallèle est saisissant ; le CNAFAL considère que les familles homoparentales doivent obtenir une reconnaissance pleine et entière de leurs droits au sein de la République et par la République. C'est tout le sens de la revendication du droit au mariage, à l'adoption, et à la PMA. Le CNAFAL a été la seule association familiale à se prononcer en faveur du PACS parce qu'il représentait une avancée et une première reconnaissance car on sort d'une « longue nuit », mais nous sommes les seuls à soutenir la demande d'agrément de l'APGL au sein de l'UNAF. A qui fera-t-on croire qu'il y aurait 15% seulement de représentants familiaux favorables au mariage au sein de l'UNAF ? A qui fera-t-on croire que seuls 6% des représentants familiaux sont favorables à l'adoption plénière au sein de l'UNAF ?

Certes, la loi accorde une « présomption de représentativité » à l'UNAF ! Mais ces résultats ne sont pas représentatifs de ce que pensent et vivent l'ensemble des familles et c'est un bien réel problème de représentativité qui est posé et dont le législateur devra s'emparer tôt ou tard. Aussi, nous vous remercions vivement de votre invitation tout comme l'Assemblée Nationale nous avait invité.

Beaucoup d'arguments ont déjà été développés et par des personnalités prestigieuses sur le sujet qui nous occupe. C'est ainsi et entre autres qu'hier vous avez auditionné Irène Théry qui est une habituée de nos propres colloques et Fr. Héritier. Difficile donc de rajouter des arguments de qualité à leur suite et à la suite des nombreuses prises de position au cours de ces derniers mois de réels débats. Aussi, le CNAFAL mettra l'accent sur ses convictions :

- Attaché aux valeurs d'émancipation de l'homme et de la femme, d'égalité des droits, nous considérons qu'il n'y a pas de famille standard, de modèle normé de famille ; même si au cours des siècles, l'Eglise catholique notamment a essayé de promouvoir son modèle qui n'a pas toujours été d'ailleurs celui qu'elle prétend ; dans la réalité bien souvent cela a fonctionné autrement et nous savons de longue date par la littérature que beaucoup d'hypocrisie a régné en la matière.

Aussi sur le plan des principes, pour le CNAFAL nous considérons que toute discrimination est génératrice à terme, d'exclusion et de stigmatisation y compris lorsque celles-ci s'appuient sur l'orientation sexuelle, avérée ou supposée d'un membre de la famille ou de la future famille.

- Nous aussi, laïques et de longue date, nous prenons en compte **l'intérêt de l'enfant** avant de condamner telle ou telle forme de parentalité et nous considérons que le principe de protection des enfants doit s'appliquer pleinement quel que soit le mode de constitution de leur famille (problème d'héritage et de succession, partage de l'autorité parentale, droits de visite et maintien des liens en cas de séparation et obligations partagées de la part des parents). Car les débats ont mis l'accent et c'est normal, sur la revendication des droits, mais les homosexuels (les) revendiquent leur pendant : les devoirs, les responsabilités. Pour le CNAFAL tout enfant a droit à une éducation laïque, c'est-à-dire dégagée de tout conditionnement, de tout formatage. Paul Valéry disait qu'il n'y a pas de meilleure éducation que celle qui vous permet de remettre en cause celle que vous avez reçue. Il faut donc donner à l'enfant les moyens de se construire lui-même et sur le sujet qui nous occupe, le CNAFAL considère aussi que toute avancée dans l'égalité des droits à l'égard des homosexuels doit aussi ouvrir **le droit d'accès pour tous les enfants à ses origines quelles qu'elles soient (adoption, PMA dans ses diverses composantes et GPA)**.
- C'est la culture, l'éducation, c'est la transmission des valeurs qui font l'homme, la femme et l'enfant. Il n'y a pas de nature immuable et de loi naturelle. C'est pourquoi la réalité d'aujourd'hui, de l'ensemble des liens qui unissent les différents membres d'une famille doivent être pris en considération. Reconnaissance juridique et reconnaissance symbolique vont de pair.
- Refuser le mariage des personnes de même sexe c'est maintenir la défiance à leur égard, c'est encore les renvoyer à une « anormalité », conception moyenâgeuse qui s'apparente à l'idée qui a couru pendant des siècles que la femme n'avait pas d'âme. **C'est un déni de légitimité et donc un ostracisme maintenu lorsque ces couples n'ont pas droit de cité en Mairie.**

Maintenir la situation actuelle c'est leur dire on vous tolère, mais dans une existence séparée. Car si le PACS a représenté un progrès, c'est aussi une petite « case » dans laquelle on a tenté de les enfermer et d'ailleurs le législateur, en plusieurs occasions, a été obligé de « bricoler » cette loi pour l'adapter aux problèmes rencontrés.

Les familles homoparentales ont droit aux droits, droit d'avoir des droits, droit à tous les droits que les couples hétérosexuels ont. Ainsi, ils auront **droit à « l'invisibilité »** par la banalisation et la reconnaissance de leur situation.

Car l'opprobre jeté depuis des siècles ne s'efface pas du jour au lendemain. La preuve, nos débats encore aujourd'hui avec les propos cataclysmiques qui étaient les mêmes déjà il y a 130 ans à propos de l'égalité des enfants naturels, des enfants adultérins et des enfants légitimes, ou bien à propos de la première loi de protection des enfants qui permettait la déchéance paternelle en cas de maltraitance de la part du père.

L'opprobre et la honte, c'est le venin que l'on inocule dans l'identité, dans la confiance en soi, dans la confiance en l'autre, et finalement dans la reconnaissance comme être humain. Car le discours de l'Autre, le discours sur l'Autre nous assigne une identité qui nous construit en partie et quand elle est négative, il faut s'en déprendre.

-
- Aujourd'hui, par une nouvelle avancée législative il est possible pour un nombre croissant de nos concitoyens (nes) de vivre plus sereinement, de ne plus dissimuler, de ne plus se dissimuler et d'organiser leur vie pleinement à égalité des autres familles et au grand jour. C'est cela le sens de leur revendication de l'égalité.
 - Les couples gays ou lesbiens, paradoxalement, sont attachés à la famille et d'autant plus que bien souvent du fait de leur « étrangeté », d'un milieu familial intolérant, ils ont dû renoncer à la vie dans le cercle familial et ce renoncement est traumatisant ; d'où la quête d'une reconnaissance pleine et entière ; d'où la revendication aussi de faire famille !

Marcel Proust dans un de ses célèbres romans a la phrase suivante à propos des homosexuels :

« Race sur qui pèse une malédiction et qui doit vivre dans le mensonge et le parjure, puisqu'elle sait tenu pour punissable et honteux, pour inavouable, son désir, ce qui fait pour toute créature la plus grande calomnie de ce qui est leur vie même ; fils sans mère, à laquelle ils sont obligés de mentir même à l'heure de lui fermer les yeux ».

Parlementaires, levez définitivement la malédiction !